



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hommages nationaux

Question écrite n° 117553

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la mémoire des soldats français tués lors des Opex (opérations extérieures de la France) durant ces 70 dernières années, où la France a été très engagée à travers le monde. En effet, alors que les deux guerres mondiales, puis les conflits coloniaux donnent lieu à des cérémonies nationales de mémoire, il n'en est rien pour les autres conflits, où des Français furent tués sur ces terrains d'opérations extérieures, ne donnant lieu ni à une cérémonie officielle ou à un site dédié à ces hommes, ni à une date anniversaire. Ces soldats ont malheureusement l'impression d'un certain abandon, voire d'une certaine volonté de les laisser dans l'oubli, pour ne pas avoir à parler de ces conflits lointains où la France s'était pourtant engagée pour défendre des populations civiles ou notre drapeau, quand celui-ci était engagé dans des terres lointaines. Cette situation devrait être revue au sein du Gouvernement, car nous sommes engagés dans plusieurs pays hors de France. Des soldats français y ont été tués ces dernières années, et les familles ne comprennent pas toujours que leur pays ne les honore pas dans un moment national de mémoire, car ils ont tout de même fait le don de leur vie pour les valeurs et les engagements de la France. Des familles en seraient reconnaissantes et beaucoup de nos compatriotes y seraient également sensibles. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

La quatrième génération du feu mérite la considération qui s'est attachée à ses aînés et l'hommage à ses victimes doit être similaire à celui rendu aux « Morts pour la France » des autres conflits. Le ministre de la défense et des anciens combattants a demandé que soit créé un mémorial en hommage aux militaires morts en opérations extérieures qui constituerait un véritable lieu de mémoire permettant à la Nation de s'associer symboliquement au deuil des familles et de ne pas les oublier. La mise en place d'un groupe de travail, présidé par le général d'armée Bernard Thorette, a été décidée pour conduire une réflexion sur le lieu d'implantation et sur la forme du futur monument dédié aux opérations extérieures. Les conclusions de ce groupe de travail ont été remises au ministre de la défense et des anciens combattants le 10 octobre 2011. Il préconise l'érection à Paris, dans un lieu prestigieux, d'un mémorial dont la forme architecturale s'apparenterait à un mur porteur de noms. Le ministre de la défense et des anciens combattants a accepté cette proposition qui exprime la volonté de la majorité des membres du groupe de travail et des associations qui ont été consultées.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117553

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9685

Réponse publiée le : 6 décembre 2011, page 12823